



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MAI 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée :

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2023-03-12 FINANCES LOCALES – Subventions : **Subvention à l'Ecole des Arts Vivants de Faverges-Seythenex**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité octroie chaque année des subventions aux associations locales qui en font la demande.

Cette année, l'Ecole des Arts Vivants a sollicité une subvention auprès de la mairie.

Cette demande de subvention fait suite à la convention d'entente, établie lors du mandat précédent, et qui n'a pas été renouvelée.

Il est proposé au Conseil municipal de continuer à aider financièrement cette association, dans le but de permettre à nos administrés de poursuivre un apprentissage de qualité.

Cette aide, versée par l'ensemble des communes, est d'un montant de 1.80 € par habitant selon la population DGF, soit pour la commune de Saint-Ferréol : 1.80 € X 900 (population DGF), soit un montant de 1 620.00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Ecole des Arts Vivants de Faverges-Seythenex comme suit :

ASSOCIATIONS AUTRES	Subvention 2023	Subvention 2022 pour mémoire
Ecole des Arts Vivants de Faverges-Seythenex	1 620.00 €	1 616.40 €
TOTAL GENERAL	1 620.00 €	1 616.40 €

Délibération n° 2023-03-12

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité l'attribution de la subvention d'un montant de 1 616.40 €.

Nombre de votants	: 14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO



Pour extrait conforme,
Le 23 mai 2023

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

